



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Vérfié le 06 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous avez le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Vous ne pouvez pas voter lors d'autres élections françaises.

Qui est concerné ?

Pour avoir le droit de voter, vous devez remplir toutes ces conditions :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de l'élection
- Habiter en France
- Être ressortissant d'un [pays de l'Union européenne](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm) (autre que le France)
- Jouir de ses droits civils et politiques

Pour quelles élections ?

Si vous êtes ressortissant d'un autre [État membre de l'Union européenne \(UE\)](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm), vous avez le droit de voter en France uniquement lors des [élections municipales](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1952) et des [élections européennes](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1944).

A noter : pour les élections européennes, vous devez choisir lors de votre inscription le pays dans lequel vous voterez, car vous n'avez pas le droit de voter dans 2 pays de l'UE à la fois.

Dans quelle commune s'inscrire ?

Vous pouvez demander à être inscrit sur la *liste électorale complémentaire* d'une des communes suivantes :

- celle où est situé votre domicile
- celle où vous résidez depuis au moins 6 mois
- celle où vous êtes redevable des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, cotisation foncière des entreprises) depuis au moins 2 ans
- celle où est installée la société soumise depuis au moins 2 ans aux impôts locaux et dont vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire (majoritaire ou unique).

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir voter en France, vous devez demander à être inscrit :

- Soit sur les *listes électorales complémentaires* des élections municipales et européennes **de la même commune**. Vous voterez alors en France lors de chacune de ces élections.
- Soit uniquement sur la *liste électorale complémentaire* des élections municipales. Vous voterez alors uniquement en France lors des élections municipales.
- Soit uniquement sur la *liste électorale complémentaire* des élections européennes. Vous voterez alors uniquement en France lors des élections européennes.

En ligne

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte service-public.fr ou via [France Connect: titreContent](#), et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Accéder au
service en ligne

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche>)

Vous devez avoir des versions numérisées des documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)
- [Déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous attester notamment ne pas avoir perdu le droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant.

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

Pour s'inscrire pour les élections municipales

- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France et atteste ne pas avoir perdu le droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Pour s'inscrire pour les élections européennes

- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous devez mentionner **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous atteste ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous atteste exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

S'inscrire pour les élections municipales et européennes

- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous devez mentionner **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous atteste ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous atteste exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche en mairie à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Pour s'inscrire pour les élections municipales

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Votre pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- Votre [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également lui fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France et attestez ne pas avoir perdu le droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

S'inscrire pour les élections européennes

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Votre pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- Votre [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également lui fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous mentionnez **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

S'inscrire pour les élections municipales et européennes

- Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir
- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Votre Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- Votre [justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également lui fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous mentionnez **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

- Vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Par courrier

Vous devez envoyer à la mairie les documents suivants :

Pour s'inscrire pour les élections municipales

- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France et attestez ne pas avoir perdu le droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Pour s'inscrire pour les élections européennes

- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous mentionnez **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors des élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://lannuaire.service-public.fr/\)](https://lannuaire.service-public.fr/)

Pour s'inscrire pour les élections municipales et européennes

- Formulaire [cerfa n°12670 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Formulaire [cerfa n°12671 \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025) (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour
- [Justificatif de domicile \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1965)

Vous devez également fournir une [déclaration écrite \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461) dans laquelle vous mentionnez **toutes les informations suivantes** :

- Vous indiquez votre nationalité et votre adresse en France
- Vous indiquez, si tel est le cas, la commune, collectivité ou circonscription sur la liste électorale de laquelle vous êtes en dernier lieu inscrit dans l'État dont vous êtes ressortissant

- Vous attestez ne pas avoir perdu votre droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Vous attestez exercer votre droit de vote uniquement en France lors élections européennes

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, vous devez faire cette démarche **au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin**. Mais, dans certaines situations (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>), ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Carte électorale

Vous recevez une carte électorale d'un modèle spécial.

Que vous soyez inscrit pour voter à une seule élection en France, ou lors des élections européennes et municipales, vous ne recevez qu'une seule et même carte.

Cette carte est valable uniquement pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et connaître votre bureau de vote à l'aide de ce téléservice :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Ministère chargé de l'intérieur

Accéder au
service en ligne ↗
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>)

Déroulement du scrutin

Le vote se déroule dans les mêmes conditions que pour un électeur français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16828>).

Demande de radiation

Lorsque vous choisissez de voter en France lors des élections européennes, vous perdez automatiquement le droit de voter lors de cette élection dans un autre pays de l'Union européenne (UE) ↗ (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm) .

Pour recouvrer votre droit de vote dans un autre pays de l'UE, vous devez demander à la mairie votre radiation de la *liste électorale complémentaire*.

Vous pouvez demander tout au long de l'année à être radié, mais si vous souhaitez être radié avant une élection en particulier, vous devez faire votre demande avant le 6^e vendredi qui précède la date de cette élection.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Textes de loi et références

- Code électoral : articles LO227-1 à LO227-5 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164063/) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164063/) *Élection municipale*
- Code électoral : articles R117-2 à R117-3 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164090/) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164090/) *Élection municipale*
- Loi n°77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068600/) (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068600/) *Élection européenne : articles 2-2 à 2-8*
- Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101) (https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101)
- Instruction INTA2101962J du 6 avril 2021 relative au vote par procuration [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45154?origin=list) (https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45154?origin=list)

Services en ligne et formulaires

- Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025)
Formulaire
- Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026)
Formulaire
- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)
Service en ligne
- Attestation sur l'honneur pour un électeur européen (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461)
Modèle de document

Pour en savoir plus

- Élections en Europe : municipales, européennes et dans le pays d'origine [↗](http://europa.eu/youreurope/citizens/residence/elections-abroad/index_fr.htm) (http://europa.eu/youreurope/citizens/residence/elections-abroad/index_fr.htm)
Commission européenne
- Pays de l'Union européenne [↗](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm) (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)
Commission européenne
- Voter ou être éligible aux élections municipales dans l'Union européenne [↗](http://www.touteurope.eu/actualite/voter-ou-etre-eligible-aux-elections-municipales-dans-l-union-europeenne.html) (http://www.touteurope.eu/actualite/voter-ou-etre-eligible-aux-elections-municipales-dans-l-union-europeenne.html)
Toute l'Europe

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0